

le coût brut du transport, et le rapport entre la valeur de la denrée et un certain taux déterminé; en s'appuyant sur ces principes d'ordre général, les autorités établissent une classification des marchandises. Il faut que je vous dise que nous avons, au Canada, une classification uniforme des marchandises transportées, alors que les États-Unis n'ont pas encore établi une pareille classification; nous ne sommes donc pas tellement devancés par nos voisins en matière de tarifs-marchandises. Une fois que tous les articles sont ainsi classifiés, on n'a qu'à se reporter aux diverses colonnes pour trouver le taux de catégorie de telle denrée en particulier. Parfois, la catégorie d'une denrée varie suivant le chargement, complet ou incomplet. La catégorie peut aussi varier selon le mode d'expédition, c'est-à-dire selon que la denrée a besoin d'être démontée et désassemblée, ou est transportée tout d'une pièce et en vrac. Mais tout produit est classé quelque part sur la liste en question. Or, quand on veut calculer un taux, il faut consulter le tarif des taux de catégories,—et ce tarif ne fait aucune mention de la nature des denrées transportées, mais énumère les taux, par parcours milliaire, qui correspondent aux différentes catégories de produits. En regard d'une distance donnée apparaît la mention de la catégorie de la denrée; ensuite, on n'a qu'à se reporter au taux de catégorie pour trouver le taux que l'on cherche. Les taux préférentiels de transport des marchandises diffèrent beaucoup des autres, car ils visent certains produits spécifiés, compte non tenu de la catégorie.

Mais je ne veux pas faire un discours, monsieur; il ne faut pas que je m'étende davantage sur le sujet.

M. BROOKS: C'est très intéressant et instructif.

M. EVANS: Je suis à la disposition de quiconque désire des éclaircissements.

M. BROOKS: C'est magnifique.

M. EVANS: Le tarif préférentiel, par mille est un tableau des taxes prélevables sur les marchandises désignées dans le tarif. On verra que certaines catégories de denrées voyagent à des taux particuliers, vu leur mode de chargement: par exemple, le bois en grume, le sable, la tuyauterie, et le reste. Les grains sont assujettis à des droits milliaires; la brique et la tuile également. Ce sont là des échelles distinctes de taux, inférieures même aux taux de catégories de ces marchandises. Beaucoup de ces taxes milliaires sont d'application générale, et ne doivent pas être confondues avec les taux sur des produits désignés, établis en fonction de la région. A ces taux est soumise une proportion considérable de toutes les marchandises qui voyagent au pays.

M. GILLIS: Quelle différence y a-t-il entre le taux milliaire et le taux de catégorie? Je suppose que ce dernier est plus élevé, d'une manière générale?

M. EVANS: En général c'est le taux de catégorie qui est le plus élevé. Il y a deux genres de taux de catégories, le tarif-type et le tarif de distribution, qui est inférieur à l'autre.

Le PRÉSIDENT: Le tarif préférentiel souffre-t-il des exceptions?

M. EVANS: Je ne le crois pas.

M. JOHNSTON: Un peu plus fort, monsieur le président; la conversation nous échappe.

Le PRÉSIDENT: Je voulais savoir si le tarif préférentiel souffrait parfois exception.

M. EVANS: Dans certains cas, un tarif-marchandises spécial est établi et publié en fonction d'une nouvelle classification: par exemple, au lieu de nous reporter alors à la cinquième catégorie ordinaire, nous trouvons mention de ce produit à la septième catégorie.